# RÉUNION D'INFORMATION SUR L'IMMATRICULATION TOURISME



**ORGANISATEUR(S): CHAMBRE DES ASSOCIATIONS** 

THÈME: LA FORMATION SUR UN DOMAINE SPÉCIFIQUE (MÉDICO-SOCIAL, SPORT,...), LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION



Initiation



Gratuit



2 heures



En ligne

# PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

### DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Réunion d'information sur les démarches et les obligations des associations organisant des sorties ou des séjours.

D'après le Code du Tourisme (art. L211-1/2017), les associations, comme tout opérateur de tourisme, doivent être « immatriculées » au registre national des opérateurs de voyages ou de séjours, géré par Atout France, l'Agence nationale de développement touristique.

La Chambre des associations vous présentera:

- Les obligations liées à l'activité touristique
- L'Immatriculation tourisme et les conditions de son obtention
- Les règles d'information et le droit des consommateurs

# DATE(S) DE LA FORMATION

12 juillet 2022

15H00 - 17H00

## **POUR S'INSCRIRE**



01 48 83 66 40



cda@cda-asso.com



https://www.helloasso.com/associations/c...

### STRUCTURE FORMATRICE



Chambre des associations



Voir la présentation de cette structure



